Envoyé en préfecture le 28/11/2024
Reçu en préfecture le 28/11/2024
Publié le
ID : 005-250500600-20241126-2024_74-DE

DELIBERATION

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Comité syndical du 26 novembre 2024
Délibération n : 2024_74
Date de convocation : 19 novembre 2024

Projet PASTECC
Pastoralisme, Adaptation et Suivi des Trames Ecologiques face au Changement Climatique
Appel à projets du Programme FEDER Massif des Alpes 2021-2027
« Lutter contre l'érosion de la biodiversité et la dégradation des écosystèmes du Massif des Alpes »

Par la suite d'une convocation en date du 19 novembre 2024, les membres composant le Comité syndical du Parc naturel du Queyras se sont assemblés à la Maison du Parc, à Arvieux, le 26 novembre 2024 à 17 heures, sous la présidence de Christian BLANC, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28), aux statuts du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Queyras et au règlement intérieur des élus du Parc.

Secrétaire de séance : Lucie FEUTRIER

Instance	Représentants	Nb de suffrages	Excusés	Pouvoirs reçus	Suffrages exprimés
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Chantal EYMEOUD	6			0
	Agnès ROSSI	6		De Chantal EYMEOUD	12
Département des Hautes-Alpes	Valérie GARCIN-EYMEOUD	3		De Marcel CANNAT	6
	Marcel CANNAT	3			0
Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras	Dominique MOULIN	1			1
	Charles LACROIX	1			1
Abriès-Ristolas	Nicolas CRUNCHANT	1			1
	Marie-Hélène FAROUZE	1			1
Aiguilles	Françoise PAQUET	1		De Sylvain DAO-LENA	2
	Sylvain DAO-LENA	1			0
Arvieux	Christian BLANC	1			1
	Annie COLOMBIER	1			0
Ceillac	Jeanne FAVIER GARGEMEL	1			1
	Amélie FOURNIER	1			1
Château-Ville-Vieille	Jean-Louis PONCET	1			0
	Nicole TERRASSE	1		De Jean-Louis PONCET	2
Eygliers	Jacques ROUX	1			1
Guillestre	Lucie FEUTRIER	1			1
Molines-en-Queyras	Gilbert BONNIN	1		De Carole ARMANET	2
	Carole ARMANET	1			0
Saint-Véran	Mathieu ANTOINE	1			0
	Sébastien PINZETTA	1			0
Vars	Eric COLLOMBON	1			0
	23	**37**	**9**	**5**	**33**

Nombre de membres en exercice	23	Nombre de suffrages exprimés	33
Nombre de membres présents	14	Pour	33
Nombre de membres représentés	5	Contre	0
Nombre de suffrages	37	Abstentions	0

Envoyé en préfecture le 28/11/2024
Reçu en préfecture le 28/11/2024
Publié le
ID : 005-250500600-20241126-2024_74-DE

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales
- La Charte du Parc naturel régional du Queyras en vigueur par le décret n° 2010-587 du 2 juin 2010 et prorogée par le décret n°2018_212 du 28 mars 2018 jusqu'au 18 avril 2024 et sa prolongation d'un an suite aux années COVID ;
- La Trame verte et bleue du Parc naturel régional du Queyras, définie en 2021 et support du Plan de Parc de la future charte du Parc ;
- Les travaux réalisés dans le cadre du projet FEADER 16.7.1 – Stratégies locales de développement pour la préservation et la mise en valeur du foncier agricole et naturel - Projet « Investir le foncier agricole pour dynamiser l'agriculture d'un territoire de haute- montagne », volet reconquête de parcours d'intersaison et bas d'alpages embroussaillés sur 5 communes du Queyras ;
- La motion votée par le bureau de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France le 21 décembre 2023 pour une meilleure reconnaissance des espaces pastoraux hors estives ou alpages (ou « espaces pastoraux intermédiaires ») par les acteurs publics.

Considérant :

- Le travail réalisé par 5 Parcs naturels régionaux en 2022/2023 sur les trames pastorales de moyenne montagne en partenariat avec les Chambres d'agriculture, le SUACI Montagn'alpes, le CERPAM et financé par l'État, l'Union européenne et les régions Provence Alpes Côte d'Azur et Auvergne Rhône Alpes ;
- Que ce travail a permis de mieux caractériser les espaces pastoraux intermédiaires et notamment leur importance pour de nombreux enjeux des espaces naturels dont :
  - le maintien de la mosaïque de milieux et de la biodiversité associée ;
  - le maintien de la qualité des paysages ;
  - le maintien de la ressource fourragère
  - la gestion des risques naturels (dont incendie, érosion).
- La diffusion des travaux et l'opportunité d'une coopération inter-espaces valléens à l'échelle de la Région Provence Alpes Côte d'Azur dans le cadre de l'Appel à Projet du FEDER Alpes « *Lutter contre l'érosion de la biodiversité et la dégradation des écosystèmes du Massif des Alpes* » ;
- Les dynamiques des élus et des éleveurs du territoire du Queyras ;
- La collaboration technique depuis juillet 2024 entre les services des PNR du Verdon, du PNR du Luberon, du PNR du Queyras, et du PNR des Préalpes d'azur pour préparer une candidature commune à l'Appel à Projet FEDER Alpes et pour consolider le plan de financement de l'opération ;

Le Comité syndical, réuni le 26 novembre 2024, après en avoir délibéré et voté
décide :

- D'engager le dépôt du projet PASTECC - Pastoralisme, Adaptation et Suivi des Trames Ecologiques face au Changement Climatique dans le cadre de l'Appel à projets du Programme FEDER Massif des Alpes 2021-2027 « Lutter contre l'érosion de la biodiversité et la dégradation des écosystèmes du Massif des Alpes » et de solliciter les cofinancements nécessaires.
- D'approuver le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses HT ou TTC*		**Recettes**		**%**
Axe 1 - Définition des fonctionnalités écologiques et pastorales	30 830 €	FEDER	186 224 €	60
Axe 2 -Observatoire des espaces intermédiaires / parcours alpins	61 525 €	Région Provence Alpes Côte-d'Azur**	57 356 €	18,5
Axe 3 - Actions pilotes de réouverture de milieux	111 630 €	Autofinancement	66 793 €	21,5
Axe 4 - Modalités de gestion pour le maintien de l'ouverture	4 000 €			

Envoyé en préfecture le 28/11/2024
Reçu en préfecture le 28/11/2024
Publié le
ID : 005-250500600-20241126-2024_74-DE

Axe 5 - Restitution / communication	8 460 €			
Axe 6 Gouvernance, animation du projet	Voir RH ci-dessous			
Coordination / Ingénierie interne (Frais de personnel)	70 336 €			
Total hors coûts indirects	*286 781 €*			
Coûts indirects 7 % sur total dépenses réelles	20 075 €			
Coûts simplifiés pour déplacements 5 % des dépenses RH	3 517 €			
Coût total	**310 373 €**	**Coût total**	**310 373 €**	

**HT lorsqu'il s'agit de dépenses d'investissement*
TTC lorsqu'il s'agit de dépenses de fonctionnement
*** 20 % de l'assiette hors coûts indirects soit 286 781 €*

- De solliciter les financements auprès du Programme Région Provence Alpes Côte-d'Azur et Massif des Alpes FEDER - Appel à projets du Programme FEDER Massif des Alpes 2021-2027 « Lutter contre l'érosion de la biodiversité et la dégradation des écosystèmes du Massif des Alpes » et de la Région Provence Alpes Côte-d'Azur.
- D'autoriser le Président et la direction à prendre les dispositions nécessaires pour permettre la mise en œuvre de l'opération et notamment à signer les documents nécessaires à leur mise en œuvre.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme

Le Président
Christian BLANC

SYNDICAT MIXTE PARC NATUREL RÉGIONAL DU VERCORS